

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHINON**  
**COMMUNE DE CHAVEIGNES**  
**2 C Le Bourg**  
**37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle des fêtes de la Mairie de CHAVEIGNES le :

**Mercredi 7 octobre 2020 à 20 h 00**

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2020,
- ✓ Budget Assainissement : actualisation des tarifs de la redevance assainissement
- ✓ Curage de fossé : devis à examiner
- ✓ Logo de la commune
- ✓ CCTVV : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- ✓ Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire
- ✓ Marché Fermier
- ✓ Questions diverses :

**Séance du 7 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire,

**Etaient présents :** DUBOIS Philippe, LAMBESEUR Raymond, MANCEAU Françoise, DIEU-COURREGES Cynthia, ARNAULT Arlette, SÉCHET Emilie, LEFEVRE Pierre, RIBOT Sylvain (arrivé 21h), PLANA Jacques, MARÉCHAUX Pascal, MÉRON Marie-Rose, MARÉCHAUX Olivier,

Absent : Alain MONTAS (pouvoir à Arlette ARNAULT), JEAN Catherine, AUBERT Laurent,

A été élu secrétaire de séance : Sylvain RIBOT

**Délibération 2020 10 07-01**

**Approbation compte rendu conseil municipal du 9 septembre 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Délibération 2020 10 07-02**

**Budget assainissement : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de reconduire ou de modifier les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2020

Il expose les tarifs actuels et rappelle les différents travaux qui ont eu lieu ces dernières années : pose de débitmètres à la Palinière et sur Champvent afin de connaître le volume déversé sur Richelieu, sécurisation des postes de refoulement...

- Abonnement (forfait annuel) : 90 €
- Consommation (tarif au m3) : 1.125 €

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les tarifs et de les reconduire tels quels.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents**

- Décide de ne pas augmenter les tarifs de l'abonnement et consommation pour la redevance assainissement, qui s'établiront comme suit :
  - Abonnement (forfait annuel) : 90 €
  - Consommation (tarif au m3) : 1.125 €
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette délibération au délégataire.

**Délibération 2020 10 07-03**  
**Curage de fossés : devis à examiner**

Monsieur le maire fait part de la nécessité de procéder de curage de certains fossés. Le linéaire qui a été déterminé est d'environ 1 200 ml.

Les devis reçus sont :

Sarl Dardente et fils : 1.15 € HT le ml

Baugé Claudy : 1.15 € HT le ml

Les élus demandent quels seront les fossés concernés. Les secteurs sont le secteur du Ruisseau pour environ 530 ml, sur Guenillon/Aillon pour 185 ml environ, sur Chauvin le Fossé de la décharge de la Veude pour 250 ml et sur le secteur du Beulion/La Pichardière pour 200 ml.

Le Maire expose que les fossés sont régulièrement faits en établissant des priorités.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Sarl Dardente et Fils.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents**

- Accepte le devis de l'entreprise Sarl Dardente et Fils pour 1.15 € HT du ml,
- Charge Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

**Délibération 2020 10 07-04**  
**Logo de la commune**

Monsieur le Maire expose que Mme Cynthia DIEU-COURRÈGES a pris contact avec 2 entreprises pour la création du logo de la commune. Elle expose les approches envisagées : vue du Bourg, le nom, le végétal très présent sur la commune. Un logo est la représentation de la commune dans les courriers, les bulletins, les diverses informations et communication vers l'extérieur. Un logo a un aspect assez graphique.

L'atelier Noyantais serait un regard neuf : à la suite d'un entretien et des souhaits de la commune il crée un logo, alors que la proposition de F. Raimbaud serait de partir des fichiers fournis.

Mme Dieu-Courrèges aimerait que la conception se fasse « d'une page blanche ».

Les élus voudraient que Mme Manceau « travaille » et présente aussi ses idées en partant d'une page blanche. Un logo créé par un habitant de la commune serait une bonne représentation de notre commune.

Mme Manceau précise que c'est un travail assez conséquent de création, et cela demande un peu de temps.

Mme Méron s'étonne que les précédents logos, soumis au choix des conseillers, n'aboutissent pas. Et si l'on demande à un habitant de créer un logo, il conviendrait de demander aussi à M. Larus, autre artiste de la commune.

Mme Dieu-Courrèges précise qu'un peintre n'est pas un graphiste et qu'un logo n'est pas une peinture. Il ne faut pas confondre.

Les devis reçus sont :

**Atelier Noyantais pour un montant de 550 €** : comprenant la création d'un logo ou identité visuelle, livraison sous différents formats (.ai .eps .pdf .png .jpg), mise en place d'une charte graphique et sécurisation du logo à l'INPI. 250 cartes de visite offertes.

**François RAIMBAUD pour un montant de 400 €** : réalisation et mise au point du logo. Présentation de 2 projets d'après fichiers fournis, fourniture de document final au format (.ai) Et matriciel (.jpg)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents**

- Demande à Mme Manceau de présenter un « logo » en partant d'une page blanche,
- Charge M. le Maire de prévenir les 2 entreprises que leurs propositions sont mises en attente mais pas annulées,
- Charge Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

Arrivé de M. Sylvain RIBOT à 21h

**Délibération 2020 10 07-05****CCTVV : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. le Maire explique le rôle de la CLECT : Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale, (La CCTVV) et les communes membres une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission a pour but d'évaluer les transferts de charges qui s'opèrent entre les communes et la communauté de communes dans le cadre des prises de compétences. A chaque nouvelle prise de compétence par la CCTVV, les recettes et les dépenses relatives à cette compétence sont listées dans un rapport. Il établit les attributions de compensation. Pour rappel l'attribution de compensation (AC) est un reversement de fiscalité opéré entre les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) et leurs communes membres. Elle a pour vocation d'assurer la neutralité budgétaire liée à la perte de recettes pour les communes, suite au transfert de leur fiscalité professionnelle à l'EPCI (en 2017 pour le Richelais donc pour Chaveignes). Son montant est corrigé lors de chaque transfert de compétence afin de prendre en compte le coût des nouvelles charges transférées. L'AC est une dépense obligatoire versée selon une périodicité annuelle. Elle ne peut être indexée. Son montant ne peut être révisé que dans les cas prévus par la loi et lors de chaque nouveau transfert de charges. Lorsque l'AC est négative, l'EPCI peut demander à la commune d'effectuer un versement à son profit.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant (et suppléant).

A la suite du renouvellement des conseils municipaux et des délégués communautaires, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de pouvoir siéger à cette commission chaque fois que celle-ci se réunie.

M. le Maire se propose comme délégué titulaire et demande à M. LAMBESEUR, 1<sup>er</sup> adjoint d'être le délégué suppléant, étant déjà délégué suppléant à la CCTVV.

**Après en avoir délibéré, La Conseil Municipal à l'unanimité**

- Désigne M. DUBOIS, comme délégué titulaire à la CLECT,
- Désigne M. LAMBESEUR, comme délégué suppléant à la CLECT,
- Charge M. le Maire de transmettre cette délibération à la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

**Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire**

Voir annexe

+ **Dons** : Le maire fait part de dons reçus et qu'il a accepté dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire : COHS : 50 €, Les Menuiseries Vincent DELMAS : 100 €, JC SIMONNEAU : 50 €, CHAVIGNY : 50 €, SOGEA : 200 €

**Marché Fermier – Marché - Gourmet**

Les élus discutent de l'organisation du Marché Fermier ; Monsieur le Maire fait part aux élus que la déclaration de manifestation a été faite auprès de la Sous-Préfecture de Chinon. La réponse interviendra la semaine prochaine.  
**Publicité** : 2 article dans la NR avant la fête, parution dans le Touraine Contact d'octobre (déjà distribué), pub sur les radios France Bleu Touraine, Alouette. Auprès de l'office du Tourisme, sur le site et sur Facebook. Les affiches sont distribuées et le panneauage sur le bord des route a été fait.

**Parking** : Il faudra positionner des personnes à chaque entrée afin de guider et faire garer les exposants.

Enfants : les inscriptions se feront sur place dans la cour du Presbytère. Concours de dessin, de la plus grosse citrouille et exposition de cucurbitacées. Les cadeaux pour les enfants ont été achetés

Expositions : L'expo du PNR se fera dans la salle des fêtes. Installation le vendredi après-midi. Le club photo sera installé dans la salle du Presbytère, les livres dans la salle de conseil.

Buvette du comité des fêtes : sous le barnum ouvert avec tables, chaises pour service à table

Montage : vendredi 16 à 14h pour les barnums, barrières. Le matériel sera récupéré à la CCTVV et à Richelieu

Plan emplacement exposants : Vendredi 9 à 15h ; a la suite envoi à chaque exposant de leur n° d'emplacement et de l'arrêté concernant les mesures sanitaires.

Vin d'honneur allégé : les invités seront servis individuellement, « à l'assiette ». Chouquettes et fouées. Le K'di Fermier propose de fournir des plateaux. Des « mange debout » et des chaises seront installés afin de créer des îlots pour respecter les distanciations sociales.

Fleurs : il conviendra de commander des fleurs (13 roses) et 2 bouquets.

### **Questions et informations diverses :**

Locataire sortant : M. NOLAIS locataire quittera le logement le 21 décembre 2020. Il a fait construire une maison sur Chaveignes et à donner son congés. Que faire de ce logement ? les emprunt sont terminés mais pour lequel des travaux d'entretien, notamment sur la chaudière, sont de plus en plus importants. Monsieur le Maire a demandé au locataire de nous autoriser à faire une visite pour une évaluation immobilière. Il faut réfléchir à une vente possible.

Chaveignes Accueil : Monsieur le Maire lit le courrier de l'association qui a demandé à pouvoir réutiliser la salle des fêtes pour leur activité de couture. Monsieur le Maire rappelle la jauge d'utilisation des locaux publics. L'association s'est engagé sur un nombre réduit de participant, à respecter les gestes barrières : port du masque et distanciation, désinfection des tables sièges, poignées, toilettes...

Ce sont les couturières qui ont œuvré pour la réalisation des masques. Les élus s'entendent sur le fait qu'il serait bien de les autoriser, elles ont déjà « pratiqué » pendant le confinement et ont respecter les mesures sanitaires.

Les élus sont favorables à la convention avec Chaveignes Accueil pour l'utilisation de la salle des fêtes.

Réunion avec la Commune de Richelieu : Dans le cadre des travaux du Pont du Mable et des prestations de richelieu : balayage, Pose des illuminations. Station d'assainissement : peut-être des travaux de réhabilitation. La convention sera certainement revue, elle court jusqu'au 31/12/2023.

Médecins sur le secteur du Richelais : Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier que de la Communauté Professionnelle de Santé de la Rabelaisie (CPTS) composée de plusieurs médecins, infirmiers, dentiste..., a fait parvenir afin d'alerter sur la problématique de manque de médecins sur le secteur de Richelieu et des conséquences : en quelques mots « si nous ne faisons pas tout pour amener d'ici moins de 15 mois l'installation de plusieurs médecins sur ce canton, il ne restera ni médecin, ni de facto de MSP, ni possibilité de créer une ESP sur ce canton ». « Le Bureau de la CPTS, après analyse de la situation, avoir rencontré le Dr SACCOMANDI, les responsables des MSP les plus proches, pensent que la seule solution pérenne consiste à tout faire pour favoriser le maintien et le renforcement de la MSP de Richelieu en favorisant l'installation d'une équipe de jeunes médecins (au moins 4), que ce soit en libéral ou en salarié ». L'alerte est aussi mise sur la fermeture de la pharmacie de Champigny suite à l'arrêt maladie du pharmacien.

Monsieur le Maire souligne que la Maison de Santé sur le canton est en danger mais qu'il est compliqué de faire venir des médecins sur le Richelais. Sur l'Ile Bouchard cela se passe bien, mais au-delà cela représente des km que les jeunes médecins ne veulent pas faire. Les urgences de Chinon saturent de patients qui devraient consulter leur médecin généraliste au lieu d'aller aux urgences. C'est une problématique à très court terme.

Conseil Départemental d'Indre -et- Loire : Monsieur le Maire informe les élus que la commune a reçu du conseil départemental le 5 octobre la nouvelle convention, complétée, de déclassement concernant la Rd 757 : du rond-point de Chauvin jusqu'à l'entrée de Richelieu ainsi que la portion de l'ancien embranchement de la RD 20 Route de Braslou au Buisson Penot. Cette convention stipule les km de voirie rétrocédées ainsi que les travaux qui seront effectués (ou qui ont déjà été effectués) par le Département dans le cadre de cette rétrocession. M. le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint avait rencontré les services du STA-SO afin d'en définir les modalités. Concernant les travaux d'aménagement de la RD 757 en agglomération, la participation financière du Département s'élève à 240 000 € (entièrement reçue à ce jour). Pour la portion hors agglomération, le Département a déjà réalisé l'enrobé des Lisons au rond-Point de Chauvin pour un montant de 42 500 €. Par cette nouvelle convention, il s'engage à réaliser la couche de roulement du plateau surélevé du Sablon à l'entrée de Richelieu, à titre de compensation pour la portion RD 20, pour un montant de 35 000 €.

La commune de Richelieu va rétrécir le Pont du Mable à 1 voie de circulation lors de leur propres travaux et la commune de Chaveignes doit réaliser la fin des pavés qui aboutent sur le Pont du Mable de Richelieu afin que les service du Département procèdent à la mise en place de l'enrobé.

Pour info des élus : La portion de la RD 20 mesure 240 ml environ et la portion RD 757 du plateau Sablon à l'entrée Richelieu : 185 ml environ mais est beaucoup plus large.

Il reste à s'assurer que les ouvrages d'arts : Pont de la Veude et Pont de la décharge de la Veude à Chauvin sont en bon état avant la rétrocession.

Il conviendra d'approuver cette convention lors du prochain conseil, car ce point n'a pu être rajouter à l'ordre du jour.

Travaux sur la RD 757 du rond-Point de Chauvin au carrefour de la RD 757 – RD 58 : du 15 au 20 octobre. Lors de ces travaux une alternance sera mise en place pendant la durée des travaux préparatoires. Pour la pose de la couche d'enrobé (1 journée) une interdiction poids lourds sur les routes et chemins communaux sera mise en place. Les riverains

Conseil Départemental d'Indre -et- Loire : Depuis le 7 septembre dernier, le Département a décidé le retour à 90 km/h sur 292 km de voiries départementales soit 9.7 % des 3 013 km de RD hors agglomération.

Club Photo Vidéo du Richelais : AG le 9 octobre 2020 à 19 h Salle des fêtes de Richelieu.

### **Tour de table** :

Mme Manceau a envoyé un compte rendu de réunion du PNR lors de laquelle l'élection du président à eu lieu ainsi que celle du bureau. Le PNR s'est élargi à 21 nouvelles communes essentiellement sur le Sainte-Maurien. Une nouvelle charte 2020-2038 sera élaboré dans laquelle les axes majeurs sont l'eau et les changements climatiques. Le rôle du PNR est celui de médiateur, conseil, proposition auprès des collectivités notamment dans l'élaboration des PLU, mais aussi au niveau des écoles. Il accompagne aussi les producteurs dans leur installation et la commercialisation de leurs produits. Sur leur site, on retrouve toute l'étendue de leurs actions.

Mme ARNAULT déplore qu'une tranchée ai été faite Allée de Verrières pour un nouveau branchement télécom. Ils auraient pu passer en souterrain. Monsieur le Maire précise que la prévision des travaux était bien en souterrain et que lui-même a constaté qu'au moment des travaux la route a été coupée et qu'ils sont bien passés en tranchée. Il sera donc demandé à Enedis des précision à ce sujet.

Cynthia Dieu-Courrèges (SATESE) et Marie-Rose Méron (Syndicat de la Manse) ont envoyé leurs comptes rendus de réunions aux élus en amont de cette réunion.

Monsieur Plana fait part de l'existence d'une application « PanneauPocket » : C'est un système de panneau d'affichage qui vient directement sur le smartphone ou la tablette des habitants.

Problématique évoquée par M. Pascal Maréchaux sur le SMICTOM : Ramassage...

Prochaine réunion le 9 novembre 2020  
La séance est levée à 23 h 00